

tot en met mr. D. Everwyn (in zijn belangrijk proefschrift: Abraham van Wicquefort en zijn proces, 1857) zich, hoe voorzichtig ook, hebben moeten verlaten op de mededeelingen welke Wicquefort dienaangaande zelf in zijne Mémoires touchant les Ambassadeurs heeft gedaan. Het is jammer dat de kardinaal niet verhaalt waarom het fransche hof de verwijdering van Abraham eischte en doorzette; verklaarbaar is dit verzwijgen zeker wanneer, volgens sommige geschiedschrijvers, de reden daarvoor moet gezocht worden in de omstandigheid, dat de resident van de keurvorst van Brandenburg zijne officiële dépêches opvroolijkte door het verhaal van de minnarijen des jeugdigen Lodevrijks XIV met de nichten van zijn eersten minister. Wellicht ook was het Mazarin bekend, dat hij toen reeds den dubbelzinnigen rol speelde, te dier tijd in de diplomatie zoo onzeldzaam, die hem heeft berucht gemaakt.

In dezen brief ziet men reeds een der draden aanknoopen waarmede in lateren tijd de tolk der Staten van Holland aan vreemde mogendheden gehecht bleek.

De mededeeling van den VIIIsten brief moge eene welkome bijdrage heeten tot de kennis van het karakter en de bedoelingen van prins Willem III, toen hij nauwelijks zelf geroepen was om een werkdadig aandeel te nemen in den worstelstrijd waardoor het benarde vaderland uit den dringenden nood is verlost geworden. Zijne woorden: »Je voudrais vous pouvoir aider en quelque chose, mais je su's au désespoir que je ne le puis, sinon que je vous autorise de faire tout ce que vous jugerés nécessaire pour la défense de la ville, et de n'avoir point d'égards à mes petits intérêts, puis que mon plus grand est de conservé la ville s'yl ce peut.» — zijn een aanspraak te meer voor het Huis van Oranje op de dankbaarheid van het nederlandsche volk.

's Gravenhage,  
November 1871.

M. F. A. G. CAMPBELL.

I.

»Messieurs,

Ceste sera pour vous advertir, que a cest instant, estant arrivé en ceste ville de Rotterdam, m'est venu trouver homme <sup>1</sup> expres envoyé de par le Docteur Elbert Leonin, avecq charge de me dire que pource que j'avoie fait mention en ma lettre, que si ledict Docteur ne vouloit traiter que sur ce que M<sup>e</sup>. Hugues Bont avoit mis en avant le mois du Juillet passé, son voiage ne seroit à mon advis guères fructueux. Il desiroit savoir comment j'entendoye cela, surquoy luy ay respondu, que ce n'estoit pas que nous refusions entrer en communication, ainsy qu'il sembloit que ledict Docteur l'entendoit, mais seulement les conditions par luy proposées. Et demandé, quelles? ay respondu, que nous estions resolu d'avoir liberté des consciences, et non seulement cela, mais aussy, libre exercice de nostre religion. Et comme il replicqua là dessus, si nous n'entendions pas que la Religion romaine seroit pareillement libre, pardeça es pays d'Hollande & Zelande avecq l'exercice d'icelle? Ay respondu, qu'ouy bien, moyennant qu'on nous ottroye de mesme la liberté de nostre religion, avecq l'exercice d'icelle, aux autres provinces du Pays Bas. Sur quoy il me dit: que cela ne seroit jamais accordé, et pourtant la communication se rendroit infructueuse. Et là dessus je luy

<sup>1</sup> C'est homme est me. Hugues Bont mesme.

dis: qu'il n'y avoit autre remede, et que si cela ne se faisoit, il nous faloit faire estat de demourer ainsy que nous sommes. Et là dessus, il a prins son congé. Sinon qu'il m'a en autres choses aussy déclaré, que ledict Docteur Elbertus venoit pardeça ayant charge de par le Roy, et ce sur la requeste que les Estats d'Hollande et Zelande ont présentée, estant à cest effet de par Sa Majesté députés expressément quelques uns. Sur quoy je luy ay dit, comme estonné: que je ne savoye de nulle requeste présentée de nostre part à Sa Majesté. Dont luy, esbahy au possible, me demande: si je ne savoy rien de la requeste quy avoit esté apportée en cour par Monsieur de Champaigney <sup>1</sup>. Et luy ay respondu: que si, mais que ledict Sieur de Champaigney nous avoit assureés ne l'avoir non seulement point adressée au Roy, mais point aussy mesmes communiquée en cour, de peur qu'elle ne leur goutast. Et afin qu'il en seut la vérité je luy ay fait donner un des livres naguères imprimés sur ce fait et là dessus l'ay licentié. Or est-il que je vous ay bien voulu advertir particulièrement de tout cecy afin que venant ledict Doctor Elbertus, auquel ay envoyé un autre passeport, sachiés que luy respondre. Et à tant, Messieurs, Dieu vous ait en sa sainte garde et protection. Escrit au bateau à Rotterdam ce X décembre 1574.

Vostre bien bon amy

GUILLAUME DE NASSAU."

»Messieurs le Secrétaire se recommande à vos bonnes graces et pardonnés qu'il est si mal escrit en . . . . . par l'entièrement vostre bon amy et serviteur

PH. DE MARNIX."

Adres op de keerzijde:

»A Messieurs en conseil de Son Excellence estant présentement à Delft."

*De geheele brief, behalve de handteekening des Prinszen, is, zoo als ook uit het onderschrift blijkt, van de hand van Marnix. 's Vorsten zegel is bewaard bij den brief dien het eenmaal gesloten heeft.*

II.

Duplicata.

Monsieur Scaliger, J'ay esté priée par Messieurs de Hollande de vous escrire touchant un desir qu'ils ont. Auquel ie communique pour l'obligation & affection que j'ay au bien public de cet estat. Et pour cette mesme cause, encore que ie n'aie cet heur de vous conoistre que par la reputation de votre savoir & vertu, si ay ie bien voulu me laisser persuader, que ma requeste ne seroit sans efficace en votre endroit. Ce desir qu'ils ont (& moy avec eus) concerne l'ennoblissement de leur université de Leiden. Ils ont icy le repos & la tranquillité autant asseuree, qu'en nulle region de l'Europe; sujet requis pour y convier et retenir les Muses. Mais ils auroient besoin d'un homme rare en doctrine comme vous, pour donner nom & bruit à cett' Académie. Il est en vous de la faire fleurir par votre présence. Je vous en requier d'autant plus confidement, que ie m'asseur ne pouvoir entrevenir aucune considération particulière bastante à divertir vostre affection de ce bien public, que vous devez procurer avec nous. Et vous puis

<sup>1</sup> assurant qu'elle avoit esté envoyée au Roy d'Espagne.

(Deze beide noten staan in den brief als handteekeningen.)